

91^e CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

- **Communiqué de presse**
- **Fiches de présentation des débats (cf détail)**
- **Election des instances de l'AMF**
- **Contacts et adresses utiles**

AMF
Service de la Communication
Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
Fax : 01 47 53 96 73
Courriel : mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél : 01 44 18 51 91
Fax : 01 47 53 96 73
Courriel : toberle@amf.asso.fr

Paris, le 5 novembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

91^e Congrès des maires de France « Nouveau mandat ; nouveaux défis » 24 au 27 novembre 2008

Le 91^{ème} Congrès de l'Association des maires de France aura, cette année, une dimension particulière puisqu'il fait suite aux élections municipales de mars 2008. Il mettra ainsi l'accent sur les principaux défis que les élus devront affronter et relever au cours de ce mandat. Ce congrès sera à la fois résolument prospectif et ancré dans l'actualité.

➤ Le défi financier et fiscal

L'entrée pour trois ans dans un processus de faible évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, les incertitudes sur les adaptations du système fiscal et sur l'avenir de la taxe professionnelle conduiront sans doute le Congrès à préciser les conditions d'un partenariat avec l'Etat en termes de maîtrise des charges, de clarification des compétences et à réaffirmer l'impérieuse nécessité d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale.

➤ Le défi de l'environnement

Si elles n'imposent pas d'obligations formelles aux collectivités territoriales, les orientations et implications financières retenues à la suite du Grenelle de l'environnement reposent pour une part importante sur l'action et la mobilisation des communes et des communautés.

Les collectivités locales auront nécessairement à traduire dans leur politique les exigences liées à la lutte contre le réchauffement climatique et l'effet de serre, qu'il s'agisse de réduire la consommation d'énergie, de gérer l'espace de façon économe, de maîtriser l'étalement urbain ou de préserver la biodiversité. Les maires et les présidents de communautés auront à se prononcer sur les voies et les moyens permettant d'intégrer ces objectifs dans leurs politiques d'urbanisme, d'habitat, de transports, mais aussi à réfléchir à l'échelle la plus pertinente pour agir.

➤ Le défi de la modernisation de l'Etat

Le troisième défi qu'auront à affronter les communes, et notamment les communes rurales, est celui qui résulte de la modernisation de l'Etat dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Cette modernisation, qui prendra la forme d'un redéploiement de l'Etat sur le territoire, devra faire l'objet d'une réelle concertation, afin d'éviter de fragiliser les territoires concernés, et que cela ne se traduise pas par un désengagement de l'Etat vis à vis des maires.

➤ **Le défi lié à l'Europe**

Un autre défi sera au cœur du Congrès, il s'agit de celui que pose la construction européenne dans sa double dimension :

- comment agir pour que la réglementation européenne, qui influe de plus en plus sur la gestion locale, prenne mieux en compte la spécificité, les exigences et les contraintes de l'action publique locale ainsi que le caractère d'intérêt général des interventions des collectivités locales ?
- Comment tirer le meilleur parti des opportunités qu'offre l'Europe pour le financement des projets portés par les élus locaux ?

➤ **Le défi de l'intercommunalité**

Le cinquième grand défi est celui du développement atteint par l'intercommunalité, notamment dans la perspective annoncée d'un réexamen de l'architecture territoriale existante. Les débats porteront sur la nouvelle étape que pourrait franchir l'intercommunalité, tant en termes de compétences, que de gouvernance sans que pour autant soit portée atteinte à son fondement même.

Par ailleurs, **la journée Outre-mer du 24 novembre** sera consacrée au projet de loi de programmation Outre-mer portant sur les nouvelles orientations en matière de logement social. Elle examinera également les mesures spécifiques prévues pour la mise en œuvre du Grenelle.

Ce sera donc un Congrès ancré dans une actualité riche de réformes, en cours ou à venir, qu'il s'agisse de l'école, du logement, de la santé avec notamment la question de la répartition de l'offre de soins sur le territoire ou encore de l'accueil de la petite enfance.

Ce congrès sera également l'occasion de renouveler les instances dirigeantes. L'Assemblée générale procédera à l'élection du président, du Bureau et du Comité directeur de l'AMF. Pour la présidence deux candidats sont en lice : Jacques PELISSARD (Président sortant) et André LAIGNEL (Secrétaire général sortant).

Calendrier :

Lundi 24 novembre 2008 : Réunion annuelle des maires d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris – 3, rue Lobau – 75004 Paris (accréditation indispensable).

Du mardi 25 novembre au jeudi 27 novembre 2008 : Paris-Expo – Porte de Versailles à Paris 15^{ème}

En partenariat presse avec Public Sénat, L'Express et l'Hémicycle

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN – mhgalin@amf.asso.fr – 01 44 18 13 61

Thomas OBERLE – toberle@amf.asso.fr – 01 44 18 51 91



FICHES DE PRESENTATION

DES DEBATS

SOMMAIRE

LUNDI 24 NOVEMBRE – *Hôtel de Ville* Réunion des élus d’Outre-mer

- **Le volet logement du projet de loi de programme pour l’Outre-mer** p. 3
- *Environnement et développement durable* p. 4

MARDI 25 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- *Débat rural* p. 6
- **Finances locales Outre-mer** p. 8

MERCREDI 26 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- *Urbanisme/Habitat/Transport* p. 9
- **Europe** p. 11
- **Santé** p. 13
- **La révolution numérique terrestre et la TNT** p. 15
- *Ecole* p. 17
- **Accueil de la petite enfance** p. 19
- **Fonction publique territoriale** p. 21

JEUDI 27 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- *Finances et fiscalité communales et intercommunales* p. 22
- **Environnement** p. 24
- **Centres-villes** p. 26
- **Logement** p. 28
- *Intercommunalité* p. 30

POINTS D’INFORMATION :

(du 25 au 27 novembre)

Gestion des équipements locaux ; Finances ; Communes touristiques ; Financement des réseaux électriques ; Statut de l’élu ; Assurances ; Aides économiques ; Intercommunalité, Associations ; Handicap.

- *Séances plénières en auditorium*
- **Débats en atelier**



VOLET LOGEMENT DU PROJET DE LOI PROGRAMME POUR L'OUTRE-MER

Atelier

Lundi 24 novembre 2008 – 10h15 à 12h30
Hôtel de ville de Paris

Problématique :

Les territoires ultramarins connaissent une pénurie de logements à loyers maîtrisés, du fait de la pénurie foncière, des modalités de financement insuffisamment diversifiées, des problèmes liés à l'indivision et à la vacance de propriétés bâties, et du défaut de coopération entre l'Etat et les collectivités locales.

Le projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer contient des mesures qui jouent simultanément sur ces quatre causes. Il ouvre la défiscalisation à la construction de logements sociaux, favorise la remise sur le marché locatif de logements en indivision, étend la réquisition des logements vacants, favorise la production de programmes mixtes : logements sociaux et intermédiaires...

Ces mesures sont-elles à la hauteur des difficultés rencontrées dans les différents départements et territoires ? Comment s'articulent-elles avec la mise en œuvre de la LBU ? A quelles conditions le dispositif de défiscalisation sera-t-il attractif ? Quel sera le niveau d'engagement demandé aux collectivités locales tant en terme financier qu'en matière foncière ?

Débat présidé par :

- **Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC**, maire de Matoury et Président de l'Association Départementale de Guyane
- **Raymond OCCOLIER**, maire de Le Vauclin et Président de l'Association Départementale de Martinique

Avec la participation pressentie de :

- Un représentant de l'USH (ou des ESH)
- Un représentant du Ministère de l'Outre-mer



LES ENJEUX DU GRENELLE ENVIRONNEMENT

Séance plénière

Lundi 24 novembre 2008 – de 14h15- à 16h15
Hôtel de ville de Paris

Problématique :

Le Grenelle environnement a modifié les problématiques environnementales pour toutes les collectivités, qu'elles soient en métropole ou en outre-mer. Il fournit le cadre juridique dans lequel va s'inscrire désormais la politique « environnement » de l'Etat, y compris dans ses relations avec les collectivités. De leur côté, les collectivités d'outre-mer ont développé des projets en fonction de leurs contraintes spécifiques, qui concernent à la fois leur situation géographique, leurs ressources et leur patrimoine naturels et leur organisation propre. Dans un contexte où l'autonomie énergétique, l'accès aux énergies dans des conditions économiques acceptables, la rareté des ressources en eau, la difficulté à trouver des exécutaires pour les déchets, l'existence d'une biodiversité riche mais fragile, la mise en œuvre du Grenelle environnement doit prendre en compte les préoccupations quotidiennes des élus.

Comment les collectivités ultramarines se sont saisies des premiers débats lors du Grenelle afin d'enrichir leurs réflexions ? Comment conserver la dynamique Grenelle sans y ajouter une lourdeur administrative pour les collectivités ultramarines ? Comment trouver une convergence entre les projets locaux et la politique de l'Etat ?

Séquence n°1 : coordonner les projets locaux existants et les engagements du Grenelle

La séquence traitera cette question en s'appuyant sur l'analyse de deux exemples : le programme énergétique de La Réunion avec la mise en œuvre du GERRI (Grenelle Environnement à la Réunion - Réussir Innovation) et le programme d'accompagnement du parc amazonien en Guyane.

La lutte contre les changements climatiques concerne toutes les collectivités ultramarines. L'expérience de La Réunion démontre l'intérêt des partenariats afin de disposer des ressources techniques et méthodologiques permettant de mener à bien les projets des communes.

Dans ce cadre, les communes de La Réunion ont la possibilité de développer un partenariat étroit avec l'Agence régionale de l'énergie Réunion (ARER). Son action consiste à accompagner la démarche des communes ainsi qu'à mettre en place des outils et des recommandations opérationnels, concernant l'analyse des problèmes, l'évaluation des solutions, l'élaboration de plans d'actions et de cahiers des charges.

Comment les engagements du Grenelle en matière de lutte contre le réchauffement climatique peuvent-ils s'articuler avec les préoccupations en matière énergétique des collectivités réunionnaises ?

L'Association des maires de Guyane s'est particulièrement investie dans le Grenelle en présentant une série de propositions notamment pour l'instauration du Programme d'Accompagnement du Parc Amazonien (PAPA). Signé par l'Etat et les cinq maires des communes concernées, il prévoit un montant total d'environ 65 millions d'euros (fonds Etat, européens et des partenaires) pour répondre aux besoins des territoires communaux en matière de désenclavement (voie terrestre et voirie interne), d'équipements ruraux (alimentation en eau potable et assainissement, électrification) et de gestion des déchets.

Comment préserver la biodiversité sans compromettre les possibilités de la population à accéder à un développement durable ?

Séquence n°2 : les grands enjeux définis par le Grenelle environnement et leur application dans les relations Etat- collectivités ultramarines

Le Grenelle environnement donne un rôle important aux collectivités ultramarines. En effet, « *Les départements et les collectivités ultramarines sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la politique de la Nation en faveur du développement durable et de l'écodéveloppement au sein de leurs différentes aires géographiques. La politique ultramarine de l'Etat placera au premier rang de ses priorités, le développement durable des départements et collectivités d'outre mer, eu égard à leurs spécificités environnementales, énergétiques et économiques.* » (Projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.).

Cette séquence sera l'occasion de faire point sur les différents objectifs fixés par le projet de loi sur les questions notamment d'énergie/climat, de gestion des déchets, de risques naturels, de biodiversité, de gestion des ressources naturelles, de santé, de pollution des eaux et de gouvernance. Les représentants des Ministères concernés pourront également indiquer la façon dont le Grenelle va modifier les relations avec les collectivités d'outre-mer.

Débat présidé par :

- **Roland ROBERT**, Président de l'association des maires du département de la Réunion.
- **Teriitepaiatua MAIHI**, Président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française

Avec la participation de :

- **Roland ROBERT**, Président de l'association des maires du département de la Réunion.
- **Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC**, Président de l'Association des Maires de Guyane
- Un élu de la Réunion ayant établi un partenariat avec l'ARER
- Un représentant du MEEDDAT
- Un représentant du secrétariat d'Etat à l'Outre-mer



DES DEFIS MAJEURS POUR DES TERRITOIRES RURAUX EN PLEINE EVOLUTION

Séance plénière

Mardi 25 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

Séquence n°1

Redéploiement de l'Etat sur le territoire : quelles conséquences pour les communes rurales ?

L'aménagement et le développement des territoires ruraux ne risquent-ils pas de souffrir du redéploiement de l'Etat sur le territoire dans le cadre de la révision générale des politiques publiques ? Cette réforme permettra-t-elle d'améliorer l'efficacité de l'Etat et de maintenir les services qu'il apporte aux communes rurales. Ne se traduira-t-elle pas par un désengagement financier de l'Etat ? Comment assurer le même niveau de service de proximité aux maires, la même capacité d'expertise ? Cette réforme conduit-elle également à un désengagement financier de l'Etat ?

Séquence n°2 : les conséquences du vieillissement des populations

Le vieillissement des populations déjà engagé ira en s'accroissant dans les prochaines années. Son effet varie selon les territoires. Les analyses prospectives laissent apparaître pour les prochaines années un fort vieillissement à dominante rurale, non nécessairement accompagné d'un accroissement de la dépendance et ayant un impact sensible mais différencié sur l'économie locale. Comment les maires peuvent-ils mieux tenir compte de ces perspectives dans la conduite de leurs politiques publiques ?

Séquence n°3 : comment achever la couverture du territoire par les réseaux haut débit et se préparer au redéploiement du très haut débit et de l'internet mobile ?

Les citoyens, les services publics, les entreprises ont besoin d'accéder à des réseaux de télécommunication de plus en plus performants. Afin que les territoires les moins denses ne restent pas à l'écart de ces innovations, il s'agit de s'interroger aujourd'hui sur les modalités d'intervention des acteurs, tant publics que privés, pour répondre à un double défi : achever la couverture du territoire par les réseaux haut débit, et se préparer au redéploiement du très haut débit et de l'Internet mobile. L'accès de tous les territoires ruraux à ces nouvelles technologies n'exige-t-il pas, de la part de l'Etat, un effort significatif de solidarité nationale ?

Débat présidé par :

- **Michel VERGNIER**, député-maire de Gueret (23), président de la CCTR
- **Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**, député-maire de Fournels (48)

Avec la participation de :

- **Pierre DARTOUT**, délégué interministériel à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires.
- **Gérard François DUMONT**, professeur à la Sorbonne
- **Dominique CAILLAUD**, député de Vendée, président du groupe de travail TIC de l'AMF
- **Daniel NOUAILLE**, maire d'Aixe-sur-Vienne (87)
- **René BENOIT**, maire de Dinan (22)
- **Bernard MULLER**, maire de Commercy (55)

Avec l'intervention attendue d'Eric BESSON, secrétaire d'Etat, chargé de la Prospective, de l'Evaluation des politiques publiques et du Développement de l'Economie Numérique

et

le témoignage de Jacques DIOUF, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture



FINANCES LOCALES OUTRE-MER

Atelier

Mardi 25 novembre de 11h à 12h30

Problématique :

Sur quels opérateurs publics les maires peuvent ils s'appuyer pour faire face aux contraintes financières ?

Séance présidée par :

- **Jean-Claude MALO**, maire de Bouillante (Guadeloupe)
- **Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC**, maire de Matoury (Guyane)

Avec les interventions de :

- **Yves BELLEC**, directeur interrégional de l'Outre-mer à la Caisse des dépôts et consignations,
- **Louis-Jacques VAILLANT**, responsable de la division collectivités locales et développement urbain à l'Agence française de développement

Avec l'intervention attendue de représentants du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer.

URBANISME/HABITAT/TRANSPORT : COMMENT PRENDRE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES ?

Séance plénière

Mercredi 26 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

Problématique :

La réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre l'étalement urbain et le mitage, la protection des espaces naturels et agricoles, une gestion donc plus économe de l'espace peuvent justifier que les politiques d'urbanisme, d'habitat, et de transport soient mises en cohérence à une échelle plus large, et que les documents qui les portent soient plus étroitement articulés (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain).

Comment les documents de planification peuvent-ils orienter les politiques sectorielles (habitat, transport, urbanisme commercial) vers les objectifs du Grenelle de l'environnement ?

Séquence n°1 : Comment adapter les politiques sectorielles aux objectifs du Grenelle de l'environnement ?

- Habitat : comment concilier les besoins en logements, notamment sociaux, d'une part, la lutte contre l'étalement urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels d'autre part ? Comment concilier les objectifs de densification dans les secteurs sensibles, l'aspiration à un habitat individuel et une utilisation économe de l'espace ? A cet effet, les documents de planification sont-ils les outils les plus pertinents ?

- Transport : comment lier davantage développement de l'urbanisation (zones d'habitat et commerciales et industrielles) et infrastructures de transport ? Comment mieux financer les lignes de transports en zones périurbaine ? Par l'élargissement des périmètres de transports urbains et une augmentation du versement-transport ? Faut-il accroître le rôle des autorités organisatrices de transports urbains, en particulier dans le domaine du stationnement ?

- Urbanisme commercial : quel rôle faut-il donner aux élus ? Faut-il confier au Scot un pouvoir prescriptif en ce domaine ? Doit-on supprimer le régime spécifique d'autorisation des équipements commerciaux ?

Séquence n°2 : L'évolution des documents de planification pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Comment le Scot peut-il mieux contribuer à lutter contre l'étalement urbain : Doit-il fixer des objectifs chiffrés de consommation d'espace ? Faut-il rendre le Scot plus prescriptif, et si oui, par la loi ou au choix des élus qui en ont la charge ? Faut-il généraliser les Scot sur l'ensemble du territoire ou à tout le moins dans les zones sensibles (soumises à pression démographique, zones de montagne ou de littoral) ? Le pouvoir de contrôle de l'Etat doit-il être renforcé afin que soient respectées les obligations du Grenelle ?

Afin d'harmoniser et de mieux articuler les politiques de l'habitat, de l'urbanisme et des transports faut-il favoriser les PLU communautaires ? Par la loi ? Pour les communautés d'agglomération ou également pour les communautés de communes ? Dans les agglomérations urbaines, doit-on instituer un seul document de planification (PLU, programme local de l'habitat et le cas échéant plan de déplacements urbains) ?

Débat présidé par :

- **Jacqueline GOURAULT**, Sénateur-Maire de la Chaussée-Saint-Victor (41)
- **Michel DESTOT**, Maire de Grenoble, Président de l'AMGVF ou son représentant
- **Pierre DUCOUT**, Maire de Cestas (33)
- **Pierre JARLIER**, Sénateur-Maire de Saint-Flour (15)

Avec la participation attendue de :

- **Étienne CREPON**, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (MEEDDAT)
- **Jean-Paul CHARIE**, député du Loiret, chargé d'une mission sur l'intégration de l'urbanisme commercial dans le droit commun de l'urbanisme
- **Michel PIRON**, député, Président de la Communauté de communes des Coteaux-du-Layon (, co-président du Comité opérationnel « urbanisme » du Grenelle de l'environnement

Avec l'intervention attendue de Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire.

COMMENT TIRER LE MEILLEUR PARTI DE L'EUROPE ?

Atelier

Mercredi 26 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

Problématique :

La législation européenne a des répercussions directes sur les décisions locales. Alors, comment les élus peuvent-ils se mobiliser pour, d'une part, peser sur les décisions communautaires et, d'autre part, accéder aux financements européens pour mettre en valeur leur territoire ?

Séquence n°1 : Comment influencer les décisions communautaires ?

Elle reviendra à travers trois exemples sur l'impact de la législation communautaire sur les collectivités locales et les stratégies d'action pour anticiper ces processus.

➤ **Exemple d'une implication réussie : la directive déchets**

La Commission a proposé en 2005 une nouvelle directive cadre relative aux déchets, refonte de trois directives existantes : la directive-cadre sur les déchets en vigueur actuellement, la directive sur les déchets dangereux et la directive sur les huiles usagées. Fruit d'une forte mobilisation des associations d'élus et d'une stratégie efficace, le texte final est plutôt favorable aux collectivités locales françaises.

➤ **Exemple d'un dossier en cours : les services d'intérêt général (SIG) en Europe**

L'absence de directive cadre pour les SIG et de définition claire des services sociaux d'intérêt général ainsi que les incertitudes liées à la transposition de la directive Services en France limitent les innovations de gestion des collectivités dans le domaine social en particulier par crainte de recours devant la CJCE.

Enfin, la préparation du premier rapport sur le paquet Altmark (attendu fin 2008) constitue une échéance de première importance concernant la sécurisation des dispositifs de financement de ces services.

➤ **Exemple d'un contentieux entre la Commission et la France : la mutualisation de services**

La Commission européenne conteste qu'une commune puisse mettre ses services à disposition de son EPCI, sans se plier aux règles de la concurrence applicables aux marchés publics. Pour l'AMF, cette position va à l'encontre du principe de libre administration des collectivités locales et de rationalisation des services.

Séquence n°2 : Comment accéder aux financements européens ?

L'objet est d'offrir un aperçu des types de financements dont les collectivités peuvent bénéficier pour leurs projets locaux et montrer, à travers des témoignages et des conseils, comment les maires peuvent accéder à ces fonds européens.

➤ **Les financements décentralisés : la politique de cohésion**

La politique de cohésion reste l'un des principaux leviers européens pour financer des projets locaux. Cette séquence offre aux élus l'opportunité d'échanger et de mutualiser les bonnes pratiques sur les montages de projets et l'accès aux financements communautaires.

➤ **Coopération transnationale entre collectivités**

La coopération transnationale est très largement soutenue par les programmes de l'UE. Elle peut être transfrontalière avec un nouvel outil, le GECT, ou bien transnationale européenne au sein de réseaux de collectivités qui échangent de l'expertise et des expériences sur des sujets d'intérêt commun.

➤ **Coopération thématique**

Grâce au Pacte des maires pour la réduction des gaz à effets de serre, les municipalités, en adhérant à ce pacte, s'engagent à dépasser l'objectif de 20% de réduction des émissions de CO2 fixé par l'UE grâce à des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

➤ **Jumelages : un second souffle**

L'Union européenne cofinance aussi des programmes de jumelages qui participent de la création du sentiment de citoyenneté européenne.

➤ **Coopération décentralisée**

Un nouveau programme est spécialement dédié aux autorités locales : le programme « Associations non étatiques et autorités locales ». Ce budget est sous-utilisé par les collectivités locales. Or, si les fonds ne sont pas utilisés, il ne sera pas reconduit.

Débat présidé par :

- *Daniel HOEFFEL, président de la Commission Europe, ancien président de l'AMF*
- *Christophe ROUILLON, rapporteur de la commission Europe, maire de Coulaines (72)*

Avec la participation de :

- *Françoise GROSSETETE, députée européenne française, membre de la commission environnement du Parlement européen.*
- *Michel DELEBARRE, Premier vice président du Comité des Régions et ancien Président du Comité des Régions*
- *Alain ALEXIS, Chef d'unité à la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne*
- *Jörgen HOLMQUIST, Directeur général de la Direction Marché intérieur et services à la Commission européenne*
- *André LAIGNEL, maire d'Issoudun et député européen*
- *Lorraine DE BOUCHONY, fondatrice du cabinet de consultant Welcomeeurope*
- *Un représentant du SGAR*
- *Conseil régional d'Alsace*
- *Elu du premier GECT : « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai »*

Avec l'intervention attendue de Jean-Pierre JOUYET, secrétaire d'Etat aux affaires européennes.



SANTE : QUELLE NOUVELLE REPARTITION DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE ?

ATELIER

MERCREDI 26 NOVEMBRE DE 9H30 A 12H30

Problématique :

Comment améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire et pallier l'inégale répartition des professionnels de santé ? Par la constitution de communautés hospitalières et la conclusion de contrats territoriaux de santé ? Quel rôle et quelle place pour les maires ?

Séquence n°1 : les maires face à l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire

2, 6 millions de personnes connaissent de sérieuses difficultés pour trouver un médecin. Pour pallier l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire, le ministre de la Santé prône une prise en charge globale de la population dans un bassin de vie. Des projets locaux de santé s'appuieront sur la conclusion de contrats territoriaux d'installation signés entre les professionnels de santé, l'assurance maladie et les collectivités locales dans le cadre d'un schéma régional d'aménagement de l'offre de soins de premiers recours établi sous l'égide des Agences régionales de santé.

Quelle peut-être l'implication des communes et des communautés dans ces dispositifs de planification et de soutien aux professionnels de santé ? Comment y seront-elles associées ?

Séquence n°2 : la mise en place de communautés hospitalières de territoire

Ouverte aux principes de la réforme hospitalière favorisant la coopération et la complémentarité entre établissements pour la constitution de communautés hospitalières, l'AMF a posé trois conditions à leur constitution : conserver des services médicaux voire chirurgicaux, dans les hôpitaux de proximité ; se fonder sur le volontariat ; conserver la place des maires dans les structures de gouvernance.

Les mesures du projet de loi répondent-elles à ces conditions ? Comment faire de la nouvelle carte hospitalière un atout pour les territoires en valorisant ce qui existe au niveau local notamment les hôpitaux locaux ? Quelle place donner aux élus dans le processus ?

Débat présidé par :

- **Isabelle MAINCION**, *maire de la Ville-aux-Clercs (41)*
- **Jean Paul NUNZI**, *maire de Moissac (82)*

Avec la participation attendue de :

- Représentants de l'Ordre national des Médecins et de la Fédération Hospitalière de France.

Avec l'intervention attendue de Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

REVOLUTION NUMERIQUE ET TNT

Atelier

Mercredi 26 novembre 2008 – 10h à 12h

Problématique :

Au 30 novembre 2011, la substitution de la télévision numérique terrestre (TNT) à la télévision analogique sera une étape majeure de la révolution numérique, aux côtés de l'Internet haut débit et très haut débit, multipliant les possibilités d'usage.

Quel rôle peuvent jouer les collectivités territoriales, à côté des télévisions locales, pour accompagner ce processus ?

Quelles sont les perspectives de développement des télévisions locales sur la TNT et sur la télévision mobile personnelle (TMP) ? Comment assurer un partage équilibré et durable des fréquences libérées par l'arrêt du signal analogique entre ces télévisions et Internet ?

Séquence n°1

Avènement de la TNT : quel rôle peuvent jouer les communes et les télévisions locales ?

Quelles sont les conditions nécessaires pour que le passage de la télévision analogique à la TNT soit pleinement opérationnel pour l'ensemble des territoires ? Quelles actions doivent être mises en œuvre pour éviter qu'une partie de la population, notamment les personnes les plus fragiles ou isolées, soient exclues de la révolution numérique ?

Quel rôle peuvent jouer les communes et les télévisions locales aux côtés de l'Etat ?

Séquence n°2

Dans quelles conditions les télévisions locales peuvent-elles participer à la révolution numérique d'aujourd'hui et de demain ?

Si le CSA a procédé à cinq lancements d'appels aux candidatures portant sur 26 zones identifiées, ce qui devrait à terme multiplier par deux le nombre de chaînes locales disponibles sur la TNT, cet élan doit cependant être conforté à l'avenir. Mais qu'en est-il en ce qui concerne la télévision mobile personnelle ?

La question du dividende numérique, à savoir l'affectation et le partage des ressources libérées par l'arrêt du signal analogique, est clairement posée aujourd'hui. Comment satisfaire à la fois le développement des services audiovisuels et la couverture Internet des territoires ? Comment trouver une solution d'équilibre permettant d'éviter une fracture numérique territoriale et assurer un développement pérenne des télévisions locales ?

Débat présidé par :

- **André LAIGNEL**, Maire d'Issoudun (36)
- **Gérard BAUMEL**, Maire de Cereste (04)

Avec la participation de :

- **Michel BOYON**, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel
- **Philippe LEVRIER**, président de France Télé Numérique
- **Franck RIESTER**, député-maire de Coulommiers (77)

REFORMES SCOLAIRES : IMPACTS ET PERSPECTIVES POUR LES COMMUNES

Séance plénière

Mercredi 26 novembre 2008 - 14h30 à 16h00

Problématique :

Les récentes réformes touchant l'école primaire, que ce soit la généralisation progressive de l'accompagnement éducatif, la suppression des cours le samedi matin à l'école et dernièrement la publication de la loi du 20 août 2008 instituant un service d'accueil dans les écoles primaires, par les communes ou EPCI compétents, lorsque 25% au moins des enseignants d'une école se sont déclarés grévistes, ont des impacts directs sur les communes tant humains, matériels que financiers. L'absence de concertation préalable rend leur mise en œuvre difficile d'autant que les marges de manœuvre financières sont étroites. Comment organiser un véritable partenariat entre l'Etat et les communes et mieux définir les compétences respectives de chacun ?

Séquence n°1

Les implications pour les communes des récentes réformes et les conditions nécessaires pour y faire face

Dans un contexte budgétaire contraint, l'Etat engage des réformes sans prendre nécessairement la mesure de leurs implications réelles sur les communes. Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles sont les conditions qui permettraient aux maires de mettre en œuvre ces réformes ?

Séquence n°2

Clarifier et renforcer le partenariat entre l'Etat et les communes pour la mise en œuvre des dispositifs éducatifs à venir

La prochaine généralisation du dispositif d'accompagnement éducatif aura des répercussions directes sur les activités périscolaires et extrascolaires initiées par les communes et sur le fonctionnement des équipements culturels et sportifs et conduira également à redéfinir l'intervention des associations. Il convient que l'Etat et les communes s'accordent pour créer entre ces diverses activités de la complémentarité et non de la concurrence. Comment parvenir à un projet coordonné ? Comment mettre en place une véritable concertation ? Faut-il asseoir le partenariat rénové sur de nouveaux outils de contractualisation ? Quel rôle pourront jouer les maires et quelle sera leur capacité d'initiative ?

Débat présidé par :

- **Pierre-Yves JARDEL**, maire d'Orbais l'Abbaye (51)
- **Jean GERMAIN**, maire de Tours (37)

Avec l'intervention attendue du Ministre de l'Education Nationale, Xavier DARCOS.

LE MAIRE ET L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Atelier

Mercredi 26 novembre 2008 de 14h30 à 16h00

Problématique :

Développer des modes de garde pour les enfants de moins de trois ans reste pour le maire une priorité pour permettre aux familles et aux entreprises de venir s'installer sur le territoire de sa commune. De son côté, le gouvernement veut mettre en place la promesse présidentielle d'instaurer un droit opposable à la garde d'enfants d'ici 2012, sachant que, malgré les efforts accomplis ces dernières années, le besoin d'accueil non satisfait est évalué entre 200000 et 400000 places, chiffre en augmentation avec la diminution du taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Les maires vont-ils disposer de moyens tant financiers que réglementaires, pour répondre à une demande croissante de garde de la part des parents ?

Séquence n°1

Le financement des structures : frein ou levier au développement des places d'accueil ?

Depuis la mise en place du contrat enfance jeunesse en 2006 issu de la convention d'objectif et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF pour la période 2005-2008 qui visait à mieux contrôler les dépenses de la CNAF, les maires sont confrontés à une diminution des aides des CAF pour faire fonctionner les structures d'accueil de la petite enfance, ce qui met en cause le devenir de ces structures et freine les communes dans leur volonté de développer de nouvelles places d'accueil.

La nouvelle Cog 2009-2012 donnera-t-elle aux communes les moyens de pérenniser les structures existantes et de développer de nouvelles places ?

Séquence n°2

Développer les places d'accueil par la création de structures innovantes et l'assouplissement des normes

Pour développer l'offre d'accueil, le gouvernement a permis la création de micro-crèches et favorise la création de places par les entreprises. Il veut aller encore plus loin en assouplissant les normes en matière d'encadrement et de qualification du personnel

La création de structures innovantes et l'assouplissement des normes apportent-elles des réponses pérennes et efficaces pour développer l'offre de garde et permettent-elles une diminution des coûts ?

Jusqu'où peut-on assouplir les normes sans nuire à la qualité de l'accueil, que ce soit dans les structures collectives ou chez une assistante maternelle ?

Débat présidé par :

Gérard MASCLET, maire d'Arleux (59), président de l'Association départementale des maires du Nord

- **Nicole FEIDT**, maire de Toul (54)

Avec la participation de :

- **Jean Louis DEROUSSEN**, président de la CNAF
- **Gérard PELHATE**, président de la CCMSA

Avec l'intervention attendue de Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Atelier

Mercredi 26 novembre 2007 de 14h30 à 16h15

Problématique :

Les ressources humaines sont un élément déterminant de la bonne marche de l'action municipale ou communautaire.

Que peuvent attendre les élus locaux de la réforme de la fonction publique engagée par le Gouvernement dans le cadre de la « révision générale des politiques publiques » ? Les propositions contenues dans le « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique » rédigé par M. SILICANI répondent-elles aux besoins des collectivités locales ?

Comment, par ailleurs, favoriser la gestion mutualisée des services des communes et des communautés, qui est une des conditions de la réussite de la coopération intercommunale ?

Débat présidé par :

- **Françoise DESCAMPS-CROSNIER**, maire de Rosny-sur-Seine, présidente du Groupe de travail FPT de l'AMF,
- **Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77), président du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Avec la participation pressentie de :

- **Bernard DEROSIER**, président du CSFPT
- **André ROSSINOT**, président du CNFPT
- **Jacques-Alain BENISTI**, président de la Fédération nationale des centres de gestion
- Un président d'une communauté de communes ayant mis en place un service administratif commun aux communes membres

Avec l'intervention attendue d'**André SANTINI**, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique.

FINANCES ET FISCALITE COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Séance plénière

Jeudi 27 novembre 2008 - 9 H 30 A 12 H 30

Problématique :

Le mandat qui s'ouvre s'inscrit, aussi bien pour les communes que pour les communautés, dans un contexte budgétaire plus que jamais contraint. D'une part, après avoir instauré le contrat de stabilité en 2008, l'Etat souhaite élargir, au moins pour les trois années à venir, le périmètre de l'enveloppe normée, limitant ainsi l'évolution des concours financiers. D'autre part, en réponse à une fiscalité locale dépassée, les annonces du Gouvernement sur la rénovation des bases d'imposition et la taxe professionnelle constituent une réforme a minima.

Ces perspectives ne peuvent que diminuer significativement les marges de manœuvre des communes et des communautés réduisant leur capacité d'autofinancement et, rapidement, provoquant une baisse de l'investissement public local, pourtant porteur de croissance, alors même qu'elles devront faire face, par exemple en matière de développement durable, à des enjeux sollicitant leur participation active.

Dans ce contexte, il est primordial de trouver des mécanismes permettant de restaurer et préserver durablement les marges de manœuvre et l'autonomie financière des collectivités locales.

En premier lieu, les élus devront s'interroger sur l'ampleur de l'effort que les collectivités peuvent supporter en matière d'évolution des concours financiers (FCTVA, indexation de l'enveloppe), alors qu'ils ont déjà renoncé en 2008 à l'indexation sur la croissance.

Ensuite, ils débattront des réponses apportées jusqu'ici par l'Etat en matière de réforme de la fiscalité locale.

Séquence n°1 : l'avenir des concours financiers de l'Etat

Cette séquence sera l'occasion pour les élus de faire part de leurs inquiétudes sur l'évolution des dotations de l'Etat, prévue par le Projet de loi de finances pour 2009 et le Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009-2012.

Séquence n°2 : pour une réforme globale de la fiscalité locale

Le Gouvernement a annoncé deux chantiers de réflexion en matière de fiscalité locale :

- la révision des valeurs locatives,
- la réforme de la taxe professionnelle.

Ces annonces montrent un écart important entre les projets du Gouvernement et les attentes des élus locaux, qui prônent une réforme globale de la fiscalité locale.

Débat présidé par :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la Commission des finances de l'AMF
- **Pascal BUCHET**, maire de Fontenay-aux-Roses (92), rapporteur de la Commission des finances de l'AMF

Avec la participation de :

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF
- **Claudy LEBRETON**, président de l'ADF
- **Alain ROUSSET**, président de l'ARF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF, président de l'Observatoire des finances locales
- **Jean LAUNAY**, maire de Bretenoux (46), membre du groupe de travail « fiscalité locale » de la Conférence nationale des exécutifs (CNE)
- **Didier MIGAUD**, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Gilles CARREZ**, rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et président du Comité des finances locales
- **Alain LAMBERT**, président de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN)

Avec l'intervention attendue d'Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

ENVIRONNEMENT : QUELS IMPACTS DE LA POLITIQUE DE L'ETAT ?

Atelier

Jeudi 27 novembre de 9h30 à 12h30

Problématique :

Le Grenelle environnement a occupé toute l'actualité environnement depuis plus d'un an. Les nouvelles dispositions qui en découlent ont de nombreuses implications pour les collectivités locales. L'atelier portera sur les impacts pour les communes et leurs groupements des grands enjeux définis par le Grenelle de l'environnement, notamment en matière d'énergie et de déchets.

La problématique du Grenelle sera abordée sous deux angles plus particuliers :

- le volet « énergie » du Grenelle comprenant un important programme d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et la mise en place des plans climat territoriaux ;
- les nouvelles orientations de la politique « déchets ».

L'atelier sera conclu par une illustration concrète des initiatives des collectivités en matière de développement durable, avec la remise par Monsieur Jean-Marie PELT des Rubans du développement durable.

Séquence n°1 : le volet énergie du Grenelle environnement

Du fait du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules) et de l'exercice de leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains), les communes et communautés interviennent directement sur plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Elles peuvent également avoir une action dans de nombreux domaines : bâtiments et équipements communaux, achats publics, déplacements de leurs salariés, part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique de la commune ou du territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace...

Pour les communes et communautés, les nouvelles orientations de la politique énergie se traduisent dans deux domaines plus particuliers ;

- ☞ les performances énergétiques des bâtiments publics, qu'il s'agisse de nouvelles normes de construction ou de rénovation thermique ;
- ☞ la mise en place des plans climat territoriaux (PCT).

Séquence n°2 : les nouvelles orientations de la politique « déchets »

Le Grenelle environnement fait de la réduction des quantités de déchets produits l'enjeu majeur de la politique « déchets ». Les mesures proposées couvrent toutes les étapes de la gestion des déchets : tarification incitative, mise en œuvre des plans de prévention locaux, TGAP sur les déchets incinérés ou mis en décharge, application à de nouvelles filières du principe de la Responsabilité élargie du producteur (REP).

Ces nouvelles orientations de la politique de gestion des déchets vont modifier substantiellement les conditions de l'organisation du service public d'élimination et les relations entre les collectivités et leurs habitants.

Séquence n°3 : remise des Rubans du développement durable 2008

Dans le cadre de l'atelier environnement, Jean-Marie PELT présidera la remise des Rubans du développement durable 2008. Ce prix est organisé, à l'initiative de DEXIA, en partenariat avec le Comité 21, l'Association des maires de France et l'Association des maires de grandes villes de France. Depuis 2003, un jury, composé des partenaires de l'opération et d'experts, identifie et valorise les démarches exemplaires des collectivités locales en matière de développement durable.

Débat présidé par :

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville-sur-Seine (76), président de la Commission Environnement et Développement durable de l'AMF
- **Michel BOURGAIN**, maire de l'Île-saint-Denis (93), rapporteur de la Commission Environnement et Développement durable de l'AMF

Avec la participation pressentie de :

- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15)
- **Paul DEFFONTAINE**, maire de Willems (59)
- **Géraldine POIVERT**, directrice d'EcoFolio
- **Bertrand PAILLAT**, délégué général du Conseil du commerce de France
- **Chantal JOUANNO**, présidente de l'ADEME
- **Jean-Marie PELT**, président de l'Institut européen d'écologie

Avec la participation attendue de **Nathalie KOSKIUSKO-MORIZET**, secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

Atelier

Jeudi 27 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Dans les villes, et en particulier dans les petites villes ou les villes moyennes, les quartiers anciens sont bien souvent confrontés à la disparition progressive des commerces de proximité et à la persistance d'un habitat indigne. En outre, à l'instar des quartiers d'habitat social de la politique de la ville, la mixité sociale ne caractérise plus certains de ces quartiers fortement dégradés où résident parfois une population à faibles ressources.

Pour ces raisons un des engagements du Grenelle de l'environnement, acté par le Gouvernement, consiste dans la mise en œuvre « d'un programme ambitieux de reconquête des quartiers anciens dégradés ». En appui de cet engagement des rapports ont été rédigés à la demande des pouvoirs publics (Attali, Credoc, Fondation « le Temps des villes »), des dispositions législatives ont été adoptées - loi de Modernisation de l'économie - ou sont en débat - projet de loi Logement -.

Séquence n° 1 : comment maintenir un commerce de proximité et favoriser la diversité commerciale des centres-villes et centres-bourgs ?

Cette séquence vise à évoquer les questions suivantes : les outils à la disposition des maires sont-ils opérationnels et suffisants ? Qu'en est-il du nouveau de droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ? Comment améliorer l'animation commerciale des centres en termes d'organisation des commerces de proximité, d'aménagement des espaces publics et de circulation ?

Séquence n° 2 : Comment développer une offre diversifiée de logements dans les centres-villes et les centres-bourgs ?

La mise en œuvre d'un Programme national de requalification des quartiers dégradés permettra-t-elle de surmonter les difficultés actuelles des communes à la fois au niveau des procédures et des moyens qui sont mobilisés dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), et dans la lutte contre l'habitat indigne ?

Débat présidé par :

- **Brigitte BAREGES**, maire de Montauban (82)
- **Jean Claude VILLEMAIN**, maire de Creil (95)

Avec la participation de :

- *Un représentant de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales*
- **Dominique MORENO**, *secrétaire générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris*
- **Nancy BOUCHÉ**, *présidente du Pôle « habitat indigne »*
- *Un représentant de l'ANRU*
- **Sabine BAIETTO-BEYSSON**, *directrice générale de l'ANAH*

LOGEMENT

Atelier

Jeudi 27 novembre 2008 – 9h30 à 12h30

Problématique :

Dans un contexte marqué par une production de logements neufs en baisse, une augmentation importante des coûts de production, des crédits budgétaires contraints et au 1^{er} décembre 2008, l'ouverture des premières procédures contentieuses liées au droit au logement opposable, le projet de loi Mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions constitue-t-il une réponse à la hauteur des besoins liés à la crise du logement ? Donne-t-il aux maires ou présidents d'EPCI les outils et les moyens nécessaires pour conduire une politique du logement contribuant à la production de logements diversifiés et facilitant la mobilité résidentielle ainsi que la mise en œuvre du DALO ?

Séquence n°1 : Accroître l'offre et adapter la production de logements

Le projet de loi propose diverses mesures pour développer l'offre de logement, en renforçant les PLH, en permettant certaines modulations des règles d'urbanisme, en favorisant l'accès à la propriété par l'extension du PASS-FONCIER au logement collectif, en permettant aux organismes HLM d'acheter des logements à des promoteurs privés...

Les mesures proposées sont-elles adaptées aux difficultés actuelles ? Répondent-elles à la diversité des besoins locaux ? Quel doit-être le rôle de l'Etat pour aider les communes à produire du logement accessible à tous ?

Séquence n°2 : Favoriser la mobilité dans le logement et permettre la mise en œuvre du DALO

Pour augmenter cette mobilité, le projet de loi propose des mesures spécifiques pour le logement social : libération des logements sous-occupés, abaissement des plafonds de ressources, suppression du droit au maintien dans les lieux pour les locataires dont les ressources sont supérieures de plus de deux fois les plafonds...

Pour répondre aux obligations du DALO, alors qu'au 1^{er} décembre prochain, les procédures contentieuses pourront s'exercer, le texte prévoit que les bailleurs sociaux pourront louer des logements privés pour les sous-louer aux personnes relevant du DALO.

Pour les personnes sans abri, il inclut dans les PDALPD un plan d'accueil, d'hébergement et d'insertion et étend les obligations des communes en matière d'hébergement.

Les mesures permettront-elles, de manière effective, d'accroître la mobilité dans le parc locatif sans aller à l'encontre de la mixité sociale? Quelles mesures pourront prendre les communes pour aider au logement des plus en difficultés ? Quels partenariats engager pour répondre aux nouvelles obligations en matière d'hébergement ?

Débat présidé par :

- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69)
- **Nicolas LEBAS**, maire de Faches-Thumesnil (59)

Avec la participation pressentie de :

- *Président de l'USH ou son représentant*
- **Philippe PELLETIER**, Président du Conseil d'administration de l'ANAH
- *Président de l'UESL ou son représentant*
- *Président du Comité de suivi DALO ou son représentant*
- *Délégué général de la Fondation Abbé Pierre ou son représentant*
- *Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ou son représentant*

Avec l'intervention attendue de Christine BOUTIN, ministre du Logement et de la Ville.

UNE NOUVELLE ETAPE POUR L'INTERCOMMUNALITE ?

Séance plénière

Jeudi 27 novembre de 14h30 à 15h45

Problématique :

Quelles précautions prendre pour ne pas remettre en cause le fondement même de la coopération intercommunale et ne pas affaiblir l'institution communale et son rôle irremplaçable de proximité et de cohésion sociale ?

C'est très largement sur la volonté des maires de travailler ensemble sur un territoire élargi et de concilier proximité et efficacité que s'est développée l'intercommunalité.

Elle couvre aujourd'hui la quasi-totalité du territoire (92% des communes sont membres d'une communauté, 87,8 % de la population totale française est concernée). Les transferts de compétences en sa faveur ont fortement progressé notamment dans les domaines de l'environnement, de l'économie, des transports, des équipements culturels et sportifs ou de la création de nouveaux services. Ceux-ci ont vocation à encore se renforcer dans le cadre d'une meilleure cohérence des politiques publiques sur un territoire. Parallèlement, on note chaque année une augmentation des dépenses intercommunales, financées en grande partie par l'impôt local.

Les citoyens mesurent progressivement la part prise par l'intercommunalité dans la fourniture d'équipements et de services et dans le prélèvement fiscal, mais se sentent tenus à l'écart des instances dirigeantes des communautés, comme en témoigne le peu de place réservée à l'intercommunalité lors de la campagne des dernières élections municipales.

Le mouvement intercommunal est-il aujourd'hui suffisamment avancé pour introduire une élection plus directe des élus communautaires ? Selon quelles modalités : doit-on désigner l'ensemble des élus intercommunaux au suffrage universel direct ou réserver cette élection au seul président (et/ou au bureau) ? Peut-on envisager une nouvelle circonscription électorale correspondant au territoire communautaire ?

Faut-il clarifier la répartition des compétences entre les communes et leur communauté, et comment ? Doit-on assouplir les conditions de participation conjointe des communes et des communautés aux projets qui concernent leur territoire ?

Peut-on remettre en cause la compétence générale des communes, en permettant aux communautés d'intervenir dans tous les domaines ? Faut-il, au contraire, renforcer ou préciser les compétences spécifiques des communautés, en maintenant le principe du transfert de compétence ?

Avec la participation de :

- **Jacques PÉLISSARD**, *Président de l'Association des maires de France,*
- **André LAIGNEL**, *Secrétaire Général de l'Association des maires de France,*
- **Bruno BOURG-BROC**, *Président de la Fédération des maires des villes moyennes,*
- **François CUILLANDRE**, *Président de l'Association des communautés urbaines de France,*
- **Daniel DELAVEAU**, *Président de l'Assemblée des communautés de France,*
- **Gérard GOUZES**, *Vice-président de l'Association des petites villes de France.*
- **Manuel VALLS**, *Président de la commission Intercommunalité de l'Association des maires des grandes villes de France,*

Avec la participation pressentie d'Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

ÉLECTIONS DES INSTANCES DE L'AMF

Calendrier et modalités des opérations de vote

CALENDRIER

Mercredi 26 novembre 2008 de 8h30 à 16h00 :

- vote sur le rapport d'activité
- élection des membres du Comité directeur de l'AMF
- élection des membres du Bureau de l'AMF
- élection du Président de l'AMF

MODALITÉS

- Les membres du Bureau et les membres du Comité directeur sont élus tous les trois ans par l'Assemblée générale dans le cadre d'un scrutin de liste à un tour.
- Le Président de l'AMF est élu parmi les maires en exercice, tous les trois ans par l'Assemblée générale.

CANDIDATS DÉCLARÉS

- Jacques PÉLISSARD, maire de Lons-le-Saunier (39), Président sortant.
- André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), Secrétaire général sortant.



CONTACTS ET ADRESSES UTILES

- **Salle de presse** : Hall 4
- **Accréditation nécessaire** : à remplir à l'accueil presse Hall 4
- **Contact presse** :

Marie-Hélène Galin Tél : 01 44 18 13 59 Fax : 01 47 53 96 73 mhgalin@amf.asso.fr	Thomas OBERLE Tél : 01 44 18 51 91 Fax : 01 47 53 96 73 toberle@amf.asso.fr
---	--
- **Accès** : hall 4
- **Horaires** : 9h00 à 19h00
- **Transports** :
Métro Porte de Versailles (ligne 12) ;
Lignes de bus n° 80 et PC ;
Parking C de Paris-Expo